

Campagne d'emplois 2024

Le conseil d'administration,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, dite « loi LRU » ;

Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;

Vu l'avis du Comité Social d'Administration (CSA) de l'UBS en date du 02/10/2023 (délibération 2023-24_CSA_03) ;

L'UBS ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies, les décisions prises en matière de transformation, suppression et création d'emplois relèvent de sa compétence, dans le respect du plafond d'emplois État et de la soutenabilité du financement de la masse salariale afférente, sous réserve du contrôle budgétaire exercé par le Recteur, Chancelier des universités.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, la campagne d'emplois 2024 telle que présentée dans les tableaux ci-annexés.

Documents en annexe :

- PJ1 : Note d'accompagnement
- PJ2 : Tableaux des arbitrages par type de population (BIATSS et ENS-EC)

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	20
Membres en exercice :	27	Pour :	20
Membres présents :	15	Contre :	0
Membres représentés :	5	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 14 novembre 2023

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

